

**SYNDICAT MIXTE du SCoT ROVALTAIN-Drôme-Ardèche**  
1, rue Roland Moreno  
**26300 ALIXAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du COMITE SYNDICAL  
du SYNDICAT MIXTE DU SCoT ROVALTAIN  
Drôme-Ardèche**

Le 12 avril 2022 à 18H30 le Comité syndical s'est réuni à Guilhaud-Granges sous la présidence de Lionel BRARD, Président du syndicat mixte.

Etaient présents : Mesdames CHAZAL, CLEMENT, FOURNIER, JAUBERT, JUNG, ROSSI, Messieurs ANGELI, BARNERON, BELLIER, BONNET, BRARD, DARD, DUBAY, GAUTHIER, HOURDOU, LABADENS, MIZZI, ROMAIN, VASSY

Pouvoirs : de AVOUAC à MIZZI, de BROCHIER à CLEMENT, de CHAUMONT à JUNG, de CHOVIN à BRARD, de DELOCHE à BELLIER, de DUCLAUX à HOURDOU, de EYSSAUTIER à BONNET, de GAUCHER à ROSSI, de GENTIAL à GAUTHIER, de GIRARD à CHAZAL, de LAMBERT à DARD, de LARUE à JAUBERT, de MONTIEL à DUBAY, de MORIN à ANGELI, de PLACE à BARNERON, de TEUFERT à BONNET, de VALLA à LABADENS.

Date de convocation : 1<sup>er</sup> avril 2022 - Nombre de délégués en exercice : 42 - Nombre de délégués présents : 19 - Nombre de pouvoirs : 17

**Objet : Approbation du Compte Administratif 2021**

Vu les articles L5211-1 et L2121-31 du code général des collectivités territoriales,

Entendu le rapport présenté par le vice-président,

Considérant le Compte Administratif du budget 2021 faisant apparaître les résultats suivants :

En fonctionnement, l'exercice 2021 est excédentaire de 34 970,31€, montant auquel s'ajoute l'excédent de l'exercice antérieur de 150 757,36 €. Le résultat cumulé de fonctionnement est donc un excédent de 185 727,67€.

En investissement, l'exercice 2021 est excédentaire de 32 103,44 € montant auquel s'ajoute l'excédent antérieur de 283 926,25 €. Le résultat cumulé de l'investissement est donc un excédent de 316 029,69€

	Fonctionnement	Investissement
Recettes 2021	419 301,20 €	34 675,82 €
Dépenses 2021	384 330,89 €	2 572,38 €
<b>Résultat 2021</b>	<b>34 970,31 €</b>	<b>32 103,44 €</b>
Résultat reporté 2020	150 757,36 €	283 926,25 €
<b>Résultat cumulé 2021</b>	<b>185 727,67 €</b>	<b>316 029,69 €</b>

Soit un résultat toutes sections confondues de : 501 757,36 euros.

Le Président se retire lors du débat et du vote.

**Le COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré :**

Pour : 18 délégués dont 14 disposants d'un pouvoir et 1 disposant de deux pouvoirs représentant 34 voix

Contre : 0

Abstention : 0

## DECIDE

- **D'approuver** le Compte Administratif de l'exercice 2020 tel que présenté,
- **D'autoriser et mandater** le Président ou son représentant à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

*Ainsi fait et délibéré le 12 avril 2022 et ont signé au registre tous les membres présents.*

